

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

**OBJET : Plan Mobilité : Etude de préfiguration d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) dans
la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite engager une étude de préfiguration pour évaluer les impacts d'un projet de mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) dans le centre de Marseille.

Les ZFE correspondent à des territoires dans lesquels une interdiction d'accès est instaurée pour certaines catégories de véhicules qui ont un impact nocif sur la santé des résidents de l'ensemble du territoire. Ce type de mesure vise à réduire la pollution chronique et le nombre d'habitants exposés. Les ZFE reposent sur le système des vignettes Crit'Air.

L'étude de préfiguration comporte un volet réglementaire qui comprend des évaluations :

- de la population concernée par les dépassements ou le risque de dépassement des normes de qualité de l'air ;
- des émissions de polluants atmosphériques dues au transport routier sur la zone concernée ;
- de la proportion de véhicules concernés par les restrictions et des dérogations prévues ;
- des réductions des émissions de polluants atmosphériques attendues par la création de la zone à circulation restreinte.

L'étude présente également un volet sociologique pour évaluer les impacts sociaux de la mise en place d'une ZFE et élaborer des mesures d'accompagnement pour en réduire l'impact sur les populations les plus défavorisées qui sont nombreuses dans le centre de Marseille.

Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence, devrait être achevée mi-2020.

Son coût est estimé à 100 000 HT et la subvention sollicitée du Département, dans le cadre du Plan Mobilité, s'élève à 70 000 € soit 70 %.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL